

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 06 JANVIER 2022**

PRÉSENTS : CHAVANT Philippe, PETITJEAN Daniel, PILAT Hélène, LAFAYE Laurent, GENEVOIS Jean-François, BRISSET Jean-Claude, SAUVE Christine, MOREAU Adrien et BLANCHON Bernard.

ABSENTS/EXCUSÉS : PARNOIS Marie, DARVENNE Céline, RANTY Danièle, PRIVAT Séverine, SIMONNET Alexandra, VILLEVET Vincent

PROCURATIONS : PARNOIS Marie à BRISSET Jean-Claude, DARVENNE Céline à LAFAYE Laurent, SIMONNET Alexandra à GENEVOIS Jean-François

Monsieur Philippe CHAVANT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°4 – ACQUISITION D'UNE MAISON 2 RUE GRANDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la signature de l'acte authentique pour l'acquisition de la maison sise 2 rue Grande à Bonnat, est prévue le vendredi 14 janvier 2022. Le montant total de l'opération s'élève à 46 000 €. Cependant, les crédits n'ont pas été prévus au budget primitif 2021 pour cette opération, car l'opportunité d'acquérir ce bien est survenue en cours d'année.

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°4 suivante :

Détail chapitres et articles	Modification des crédits prévus au BP
	Dépenses Investissement
Art. 2132 Immeuble de rapport	46 000 €
CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 000 €
020 DEPENSES IMPREVUES	- 27 965 €
art. 23311 Constructions – Hôtel de Ville	- 18 035 €
CHAPITRE OPERATION 117 MAIRIE	- 18 035 €
TOTAL DM N°4	0,00 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 13 janvier 2022, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 10 janvier 2022

Le Maire,

Philippe CHAVANT

